

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : TRAVAUX 274 R1.2/LM

De la commune NIEDERBRONN LES BAINS

Vu les articles L 2211-1, L 2212-1, L2212-2 , L 2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

Considérant qu'il y a lieu dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité de la circulation, de la réglementer à l'intérieur de l'agglomération à l'occasion de travaux,

ARRETE

Article 1er

En raison des travaux de préparation et de pose d'enrobé sur la chaussée avenue de la Gare programmés du lundi 18 au jeudi 21 novembre inclus, la circulation sera interdite à tous les véhicules et un plan de déviation sera mis en place.

Les véhicules en provenance de l'avenue de la Libération, de l'Allée des Tilleuls et de la RD 28 seront déviés par la RD 1062 (entrée Nord Celtic) pour rejoindre la route de Bitche ou le secteur Montrouge.

Les véhicules en provenance de la route de Bitche et rue de la République seront déviés vers le centre ville.

Article 2

Afin de maintenir l'accès des usagers aux commerces, à la gare, au cabinet médical et aux riverains de la rue des Fraises, une zone de stationnement sera réservée dans les emplacements avenue de la Libération sur la portion comprise entre le giratoire (Hôtel Muller) et le pavillon du golf.

La portion de voie de l'avenue de la Libération comprise entre le giratoire et

son intersection avec la route de France sera mis en double sens pour les véhicules de livraisons d'une hauteur supérieur à 2,70m (pont SNCF).
Le croisement de ces véhicules se fera au niveau de l'entrée du golf.
Les véhicules devront céder le passage au débouché de l'avenue de la Libération sur la route de France.

Article 3

La signalisation réglementaire sera mise en place conjointement par l'entreprise chargée des travaux et la ville de Niederbronn.

Article 4

Les services de la Police Municipale et de la Gendarmerie sont chargés de faire respecter les dispositions du présent arrêté.

Fait NIEDERBRONN-LES-BAINS , le 14/11/ 2019



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
V. WAECHTER

Affiché-Notifié le

Transmis , le

Fait

NIEDERBRONN-LES-BAINS , le 16 novembre 2019

L'adjoint au Maire